



COMPTE RENDU N°117 REUNION DU CABINET DU 12 FEVRIER 2025.

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet. Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.

La réunion du cabinet du 12 février 2025 s'est tenue suivant l'ordre du jour ci-après.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 4 février 2025.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 04 février 2025.
3. Examen de la méthodologie affinée de classification des projets publics de développement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.
4. Examen de l'ébauche de sélection des programmes et projets de l'année 2024 à évaluer.
5. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.
6. Divers.



1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 4 février 2025.

Le compte rendu de la réunion du 04 février 2025 a été adopté moyennant des amendements de fond et de forme. Il sera affiché sur le site web du RPPR et archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 4 février 2025.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux, ayant assuré l'intérim du directeur du cabinet pendant son absence, a fait le point de l'exécution des décisions issues de la réunion du 4 février 2025, ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du cabinet du 04 février 2025.

A.1. Finaliser la rédaction du rapport-bilan des principales actions du RPPR en 2024 et le faire adopter par les membres du cabinet, suite à une consultation individuelle.

A.2. Corriger le projet de programme des activités du cabinet pour l'année 2025 et le distribuer aux membres du cabinet pour recueillir leurs avis.

A.3. Notifier aux chargés d'études de la Task-Force des politiques économiques et sociales les nouvelles tâches qui leur sont assignées.

B. Exécution, au 12 février 2025, des décisions du cabinet issues de la réunion du 4 février 2025.

B.1. Le conseiller aux programmes et politiques économiques a mis à la disposition des membres du cabinet, participant aux réunions, la version finalisée du rapport-bilan des principales actions du RPPR en 2024.

B.2. La version corrigée du programme des activités du cabinet pour l'année 2025 a également été distribuée à tous les membres participant aux réunions du cabinet.



B.3. Le directeur du cabinet par intérim a entretenu les chargés d'études de la Task-Force le lundi 10 février 2025 à 11 heures 30.

Il leur a notifié les nouvelles tâches qui leur sont assignées dans le cadre de l'organisation de leur travail, en attendant la nomination du nouveau Secrétaire permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

3. Examen de la méthodologie affinée de classification des projets publics de développement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.

Le conseiller aux évaluations financières a fait la présentation d'une note introductive intitulée « Identification des différents types d'investissement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours ».

La présentation du conseiller a été suivie d'un échange sur la nature des investissements à retenir.

Le RPPR a précisé que la méthodologie à adopter ne servira pas à la sélection des projets à évaluer. Il s'agit de définir une démarche qui devra permettre de recenser et de retenir, parmi tous les projets dans lesquels l'Etat a mis de l'argent en vue du développement du pays, ceux qui étaient censés avoir un impact sur la vie des populations et qui présentent un intérêt pour le lecteur.

Cette méthodologie devra faciliter la tâche de ceux qui auront la mission de trier les projets pertinents et de les regrouper par type et par objet. Les termes et les concepts utilisés pour caractériser les différents investissements restent génériques dans la note présentée et ne facilitent pas le travail de regroupement des différents investissements. Il est nécessaire, pour chaque catégorie retenue, de définir succinctement le concept et de donner un exemple de projet afin de mieux orienter le travail de classification qui sera entrepris.

Aussi, le travail d'affinement de la méthodologie doit-il être poursuivi pour apporter les précisions conceptuelles et les exemples qui faciliteront le recensement et de regroupement des projets.



Les investissements corporels comprennent les projets d'infrastructures en six (6) sous groupes :

Le RPPR a demandé aux trois conseillers désignés, de poursuivre le travail d'affinement de la méthodologie et d'en présenter la version corrigée à la prochaine réunion du cabinet.

4. Examen de l'ébauche de sélection des programmes et projets publics de l'année 2024, à évaluer.

Le directeur du cabinet a présenté une sélection de 544 projets à partir des 1332 contenus dans la loi de finances 2024.

Au terme de l'échange qui a suivi, il a été convenu de ne retenir, pour évaluation, que les projets d'infrastructure et d'équipement dont l'inscription budgétaire est égale ou supérieure à 1 milliard francs CFA.

Le RPPR a chargé le directeur du cabinet de travailler à reprendre la sélection de ces projets pour présenter une nouvelle liste à la faveur de la réunion du cabinet.

5. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.

La présentation du point des décisions du cabinet, partiellement exécutées a été faite par le conseiller aux politiques et programmes sociaux, ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions.

A.1. Poursuivre la rédaction des résumés analytiques des plans et programmes de 1960 à nos jours.

A.2. Poursuivre la recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur des réunions du cabinet.

A.3. Poursuivre le recensement les projets publics d'investissement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours et les classer selon leur nature et leur statut.

A.4. Poursuivre l'affinement de la méthodologie de recensement et de regroupement des projets de développement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, et la soumettre à l'examen du cabinet au cours de la prochaine réunion.

B. Exécution des décisions, au 26 février 2025



B.1. Un projet de résumé analytique du programme économique et financier (2019-2022) est inscrit à l'ordre de la réunion de ce 26 février 2025.

B.2. La recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le se poursuit.

Une nouvelle publication a été évoquée à la faveur de la réunion du cabinet du 12 février 2025. Elle fera l'objet d'une note de lecture.

B.3. Le recensement des projets publics d'investissement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, demeure suspendu. Il reprendra après l'adoption de la méthodologie de recensement et de regroupement des projets.

B.4. La réécriture de la méthodologie affinée de recensement et de regroupement des projets publics de développement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, a été examinée à la faveur de la réunion du cabinet de ce 12 février 2025. Le RPPR a demandé de poursuivre l'affinement de la méthodologie présentée, en prenant en compte les amendements qui ont été formulés.

6. Divers.

Trois sujets ont été examinés au titre des divers.

a) Du rapport d'évaluation 2023.

Le RPPR a informé les participants à la réunion que deux exemplaires du rapport d'évaluation 2023 ont été transmis à son très haut destinataire, le Président de la République. Il mettra prochainement d'autres exemplaires à la disposition du Premier Ministre, puis des autres membres du Gouvernement.

Toutefois, le RPPR a relevé quelques anomalies de fond (inexactitude de certains chiffres) et de forme (dans la pagination et la disparité des couleurs des titres de certaines rubriques).

Le RPPR a observé que les anomalies relevées sont de nature à ternir l'image générale du rapport et à donner l'impression que le cabinet n'y aurait pas mis toute l'attention et la rigueur requises.

Il a indiqué, par maints exemples, lesdites anomalies.



En définitive, le RPPR a décidé que les exemplaires disponibles du rapport ne peuvent pas être distribués à des tiers. Ils serviront à la consommation interne des membres du cabinet.

Le RPPR a demandé à chacun de procéder à une lecture plus attentive de l'ensemble du rapport pour déceler d'autres éventuelles anomalies. Le rapport fera l'objet d'une réédition en nombre restreint pour la distribution au Premier Ministre et aux autres membres du Gouvernement.

b) Des programmes économiques et financiers du Congo appuyés par le FMI.

Le RPPR a indiqué que l'ensemble des programmes économiques et financiers du Congo, appuyés par le FMI, ont été recensés.

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet et au conseiller aux programmes et politiques économiques de se répartir le travail de rédaction des résumés analytiques desdits programmes.

Le RPPR a instruit que les premiers résumés analytiques rédigés soient soumis à l'examen du cabinet à la faveur de sa réunion du 26 février 2025.

c) De la recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a annoncé avoir trouvé un ouvrage intitulé " **Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement**".

Cette publication de 232 pages est la version actualisée du « "Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats (de 2002) du PNUD.

Le RPPR a demandé au conseiller de vérifier que l'ouvrage trouvé n'a pas encore fait l'objet d'une note de lecture. Si c'est le cas, le conseiller rédigera une note de lecture de l'ouvrage. Elle sera présentée au cabinet au cours de la réunion du 26 février 2025. par le cabinet et d'en rédiger des notes de lecture. A présenter en réunion du cabinet.



L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 15 heures.

Adopté le 26 février 2025

Le secrétaire de séance

Le Directeur du cabinet

Jean-Anaclet MAMPASSI

Jean-Raymond DIRAT

